

Les renseignements requis au formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Une communication de ces renseignements est encadrée par les prescriptions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

IMPORTANT

La section « Documents exigés » vous renseigne sur les documents que vous devez joindre à votre demande.

Espace réservé à l'usage de la CTQ

Numéro de demande :

Numéro de revenu :

1 – Identification de la demanderesse

Nom de la personne morale (répondant projeté du système de transport)

Autre nom utilisé au Québec aux fins du système de transport

Numéro d'entreprise du Québec – NEQ

Nom du système de transport

Adresses de la demanderesse

Adresse de courrier électronique d'un dirigeant de la personne morale* au Québec (obligatoire) :

* J'accepte de recevoir tout document qui m'est destiné à l'adresse de courrier électronique inscrite ci-dessus et je m'engage à aviser, dans les meilleurs délais, la Commission de tout changement aux informations.

Adresse du siège de la demanderesse :

Numéro

Rue

App., bureau, local

Case postale

Route rurale

Succursale

Information supplémentaire

Ville, village ou municipalité

Province ou État

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur

Adresse de l'établissement principal au Québec (si le siège de la demanderesse est à l'extérieur du Québec) :

Numéro	Rue	App., bureau, local
Case postale	Route rurale	Succursale
		Information supplémentaire
Ville, village ou municipalité	Québec	Province ou État
		Code postal
Ind. rég. Téléphone	Poste	Ind. rég. Cellulaire
		Ind. rég. Télécopieur

2– Description de la structure financière de la demanderesse

Veillez fournir une description précise de votre structure financière, y compris le détail des différentes participations dans votre capital (actions, dettes et avances, etc.), l'identité des détenteurs de ces participations et le détail de l'endettement et des modalités de chaque dette incluant l'identité de chaque créancier.

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une annexe, identifiez la section et numérotez les pages s'il y a lieu.

3– Description du système de transport

A–Limites du territoire de desserte au Québec

Identifiez les limites du territoire où le service sera offert en précisant soit une ou des régions administratives, une ou des municipalités régionales de comté (MRC), une ou des municipalités ou un ou des arrondissements. Pour identifier les limites du territoire de desserte envisagé, c'est le **point de départ de la course** qui doit être pris en compte et non celui de la destination.

Afin d'identifier des territoires existants et officiels, veuillez-vous référer au répertoire élaboré par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/.

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une annexe, identifiez la section et numérotez les pages s'il y a lieu.

B-Répartiteur

Comptez-vous utiliser les services d'un ou de plusieurs fournisseur(s) pour répartir les demandes de courses de votre système de transport?

Oui Non

Si vous avez répondu **non**, passez à la section C.

Si vous avez répondu **oui**, veuillez fournir les informations demandées ci-dessous.

Si vous utilisez les services de plus d'un fournisseur, joindre une annexe pour **inscrire les informations demandées de la section B** (adresses, proportion des courses réparties). Identifiez la section et numérotez les pages s'il y a lieu.

Adresse de courrier électronique du fournisseur de service de répartition* :

* Important de tenir la Commission informée de tout changement au courrier électronique du fournisseur.

Adresse du siège ou de l'établissement principal du fournisseur de service de répartition :

<input type="text"/>				<input type="text"/>			
Nom du répartiteur				Numéro d'entreprise du Québec – NEQ			
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Numéro		Rue				App., bureau, local	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>			
Case postale	Route rurale	Succursale		Information supplémentaire			
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Ville, village ou municipalité		Province ou État		Code postal			
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Ind. rég.	Téléphone	Poste	Ind. rég.	Cellulaire	Ind. rég.	Télécopieur	

Proportion des courses réparties par le fournisseur :

Est-ce que le fournisseur répartira la totalité des demandes de courses du système de transport?

Oui, le fournisseur répartira la totalité des courses Non, la demanderesse en répartira une partie

Si vous avez répondu non, veuillez inscrire dans le tableau suivant une estimation de la proportion des courses qui sera répartie par la demanderesse et le fournisseur :

Proportion des courses réparties par la demanderesse	Proportion des courses réparties par le fournisseur
%	%

C–Teneur de registre

Comptez-vous utiliser les services d'un ou de plusieurs fournisseur(s) pour effectuer la tenue de registre de votre système de transport?

Oui Non

Si vous avez répondu **non**, passez à la section D.

Si vous avez répondu **oui**, veuillez fournir les informations demandées ci-dessous.

Si vous utilisez les services de plus d'un fournisseur pour la tenue de registre, joindre une annexe pour **inscrire les informations demandées de la section C** (adresses, proportion de la tenue de registre effectuée). Identifiez la section et numérotez les pages s'il y a lieu.

Adresse de courrier électronique du fournisseur responsable de la tenue de registre* :

* Important de tenir la Commission informée de tout changement au courrier électronique du fournisseur.

Adresse du siège ou de l'établissement principal du fournisseur responsable de la tenue de registre :

<input type="text"/>			<input type="text"/>		
Nom du teneur de registre			Numéro d'entreprise du Québec – NEQ		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro	Rue				App., bureau, local
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Case postale	Route rurale	Succursale	Information supplémentaire		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Ville, village ou municipalité		Province ou État		Code postal	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ind. rég. Téléphone	Poste	Ind. rég. Cellulaire	Ind. rég. Télécopieur		

Proportion de la tenue de registre réalisée par le fournisseur :

Est-ce que le fournisseur réalisera la totalité de la tenue de registre?

Oui, le fournisseur réalisera la totalité de la tenue de registre Non, la demanderesse en réalisera une partie

Si vous avez répondu non, veuillez inscrire dans le tableau suivant une estimation de la proportion de la tenue de registre qui sera réalisée par la demanderesse et par le fournisseur :

Proportion de la tenue de registre réalisée par la demanderesse	Proportion de la tenue de registre réalisée par le fournisseur
%	%

D – Chauffeurs et automobiles

Nombre maximal de chauffeurs qui pourront être inscrits :

Nombre maximal d'automobiles qui pourront être en service au même moment :

Nombre d'automobiles inscrites munies d'un taximètre :

4– Établissement du prix d'une course

Veillez détailler quel sera le ou les modes d'établissement du prix de la course :

- moyen technologique permettant au client de consentir par écrit au **prix¹ maximal** avant la course
- taximètre (tarification de la Commission)
- odomètre (territoire où le taximètre est exempté par la Commission)
- contrat convenu avec le client²
- taux horaire³

Quelle sera la portion du prix d'une course que vous conserverez ?

- Portion établie par un pourcentage du prix de la course (décrire les modalités) :

- Portion établie par un montant fixe (décrire les modalités) :

5– Vérification du défaut de payer une somme exigible

Êtes-vous en défaut de payer une somme exigible en vertu de la présente Loi ?

Oui Non

6– Entente avec le ministre des Finances

Avez-vous déjà conclu une entente avec le ministre des Finances au sujet du respect des exigences gouvernementales en matière de fiscalité? Cette entente est requise uniquement lorsque le prix des courses est perçu par voie électronique pour le compte des chauffeurs inscrits.

Oui Non S.O.

¹ Si le moyen technologique permet au client de consentir à un **prix estimé plutôt qu'à un prix maximal** avant la course, vous devez choisir une autre option parmi les choix proposés puisque la tarification doit être celle de la Commission, donc établie par un taximètre ou autre si le territoire desservi en est exempté.

² *Règlement sur le contrat convenant du prix d'une course avec un client - Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (chapitre T-11.2, a. 97)

³ Les taux doivent être conformes aux tarifs établis par la Commission.

7– Autres vérifications

Au cours des 5 dernières années précédant la présente demande :

Avez-vous été propriétaire d'une automobile dont l'autorisation a été suspendue ou révoquée par la Société de l'assurance automobile du Québec? Oui Non

Avez-vous été répondant d'un système de transport dont l'autorisation a été suspendue ou révoquée à la suite d'une décision de la Commission? Oui Non

Avez-vous été détenteur d'un permis de chauffeur de taxi en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi* qui a été suspendu ou révoqué? Oui Non

Avez-vous été détenteur d'un permis de propriétaire de taxi en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi* qui a été suspendu ou révoqué? Oui Non

Avez-vous été détenteur d'un permis d'intermédiaire en services de transport par taxi en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi* qui a été suspendu ou révoqué? Oui Non

8– Déclaration et signature de la demanderesse

La demanderesse soussignée déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Nom de la demanderesse en majuscules

Signature de la personne dûment autorisée Année Mois Jour

Prénom et nom du signataire en lettres moulées Titre

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais et des peines prévues par la loi, d'une sanction par la Commission.

Documents exigés

Pour que votre demande soit recevable, c'est à dire traitée par la Commission, vous devez fournir tous les renseignements énoncés à l'article 30 de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, ainsi que les documents, les frais et les droits prévus à l'article 31 de cette même Loi.

Identification de l'existence de la demanderesse et confirmation qu'elle constitue une personne morale :

- L'un ou l'autre des documents suivants :
 - un avis juridique de votre avocat qui indique que vous êtes une société par actions de juridiction québécoise ou fédérale;
 - si vous avez été constitué dans une autre juridiction, un avis juridique de votre avocat, basé sur un avis juridique d'un avocat de la juridiction de constitution de la personne morale adressé à la Commission et qui confirme que la demanderesse est en existence, est valablement constituée et organisée et est bien une personne morale au sens du Code civil du Québec;

Renseignements et documents concernant les administrateurs et dirigeants⁴ :

- La liste de vos administrateurs et dirigeants. Cette liste doit contenir les nom et prénom, l'adresse, ainsi que le numéro de téléphone;
- De plus, pour chacun des administrateurs et des dirigeants, joindre le curriculum vitae et tout autre document démontrant leurs connaissances ou expériences pour participer à l'exploitation d'un système de transport;
- Le certificat d'absence d'antécédent judiciaire ou la liste des antécédents judiciaires délivrée par un corps de police concernant tous les administrateurs et/ou dirigeants. Le corps de police devra fournir un document qui correspond aux prescriptions du Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile;
- S'il y a des antécédents judiciaires, vous devez expliquer les motifs pour lesquels ceux-ci ne présentent aucun lien avec les aptitudes requises et le comportement approprié pour participer à l'exploitation d'un système de transport. La demanderesse peut fournir des pièces justificatives à l'appui de ses explications;
- Copie certifiée conforme d'un document habilitant le signataire de la demande à la compléter, à la signer et à la déposer à la Commission pour et au nom de la demanderesse (résolution des administrateurs ou autre document applicable) ou une résolution des actionnaires dans un cas de retrait de pouvoirs des administrateurs par convention unanime des actionnaires ou un document de délégation de pouvoir approuvé par le conseil d'administration;

Renseignements qui doivent apparaître dans le plan d'affaires :

- Un plan d'affaires pour une durée minimale de trois ans qui décrit :
 1. votre implication dans le système de transport envisagé;
 2. tout moyen pour solliciter les chauffeurs et obtenir les automobiles nécessaires à ce système de transport;
 3. tout moyen utilisé pour répartir les demandes de course entre des chauffeurs, notamment celui permettant à la personne qui demande une course d'en connaître par écrit le prix maximal et d'y consentir avant que le chauffeur ne soit informé de la demande;

Documents financiers :

- L'un ou l'autre des documents suivants préparés par un comptable professionnel agréé :
 - une reproduction de vos états financiers audités **non consolidés** pour votre plus récent exercice financier terminé;
 - si vous n'avez pas encore complété un exercice depuis le commencement de vos activités, vous devez joindre un bilan d'ouverture et vos états financiers prévisionnels pour votre première année d'activités démontrant que vos objectifs financiers sont basés sur des hypothèses raisonnables et probables;

⁴ Le 2^e alinéa de l'article 28 de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* définit le terme « dirigeants » comme étant le président, le responsable de la direction, le responsable de l'exploitation, le responsable des finances et du secrétaire de la demanderesse ou de toute personne qui remplit une fonction similaire, ainsi que de toute personne désignée comme tel par résolution du conseil d'administration de la demanderesse.

Renseignements et documents concernant les ressources humaines et matérielles consacrées à la surveillance ainsi que les mécanismes de surveillance :

- Fournir les renseignements sur les ressources humaines et matérielles qui seront consacrées à la surveillance des activités du système envisagé, des chauffeurs et des automobiles inscrits, des propriétaires de celui-ci ainsi que du répartiteur ou du teneur de registre dont vous retenez les services, le cas échéant;

Prévention et répression des manquements :

- Description des mesures que vous entendez prendre, propres à prévenir et à réprimer tout manquement aux dispositions applicables aux activités de votre système de transport, à vos chauffeurs inscrits, à vos automobiles inscrites et à vos fournisseurs de services : répartiteur, teneur de registre qui travaillent pour votre système de transport (ex. : règlement, politique, code de déontologie, contrat de service, modes de surveillance, etc.);

Autres :

- Copie certifiée conforme des statuts en vigueur de la personne morale ou à défaut de statuts, copie certifiée conforme de tout autre document établissant les droits, privilèges et restrictions applicables aux participations détenues dans le capital de la demanderesse;
- Deux exemplaires de chacun des accessoires que vous entendez fournir aux propriétaires des automobiles inscrites afin qu'elles soient identifiées à votre système;
- Joindre le paiement demandé (consulter la section « Tarif » du présent formulaire);
- Tout autre document pertinent à l'appui de votre demande.

Note : Avant de pouvoir exploiter votre système de transport, nous devons avoir reçu de la part du ministre des Finances l'avis de la conclusion de l'entente visant le respect des exigences gouvernementales en matière de fiscalité. Cet avis est requis uniquement lorsque le prix d'une course est perçu par voie électronique pour le compte des chauffeurs. De plus, la copie du certificat d'assurance de responsabilité garantissant l'indemnisation du préjudice matériel causé par les automobiles utilisées par les chauffeurs inscrits à votre système de transport devra également avoir été fournie.

Tarif

Afin de déterminer le paiement que vous devez joindre à votre demande, veuillez consulter la liste « [Tarifs – Transport rémunéré de personnes par automobile](#) » (CTQ-373) disponible sur notre site Internet. Les modes de paiement y sont également mentionnés.

Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire signé accompagné du paiement et des documents exigés :

Par courriel sécurisé	www.ctq.gouv.qc.ca/nous-joindre/	
Par télécopieur	514 873-4720 ou 418 644-8034	
Par la poste	Commission des transports du Québec 200, chemin Sainte-Foy, 7 ^e étage Québec (Québec) G1R 5V5	
En personne	140, boulevard Crémazie Ouest, 11 ^e étage Bureau 1100, Montréal	200, chemin Sainte-Foy, 7 ^e étage Québec

Pour nous joindre

Site Internet	www.ctq.gouv.qc.ca
Par téléphone	Région de Montréal : 514 873-6424 Ailleurs : 1 888 461-2433